

Article 43 du Règlement

● (1110)

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE TRAITEMENT INHUMAIN INFLIGÉ AUX NATIONAUX DE
TAÏWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente concernant M. C. M. Kao, secrétaire général de l'église presbytérienne à Taïwan, qui a été arrêté par la police de Taïwan et au sujet d'une employée de son bureau arrêtée en janvier dernier, maintenue au secret depuis lors et à laquelle on est censé avoir fait subir les traitements les plus inhumains pour la forcer à avouer ce qu'on veut lui faire dire. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que la Chambre demande en toute déférence au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de bien examiner tous les renseignements obtenus au sujet de cette affaire, afin de se rendre compte s'il y a eu une grave violation des droits de la personne, selon la définition à l'accord de Helsinki et si la police d'État a recours à certaines tactiques et que le ministre soit prié de prendre toutes les mesures auxquelles le Canada peut recourir pour venir en aide à ces personnes si on constate qu'il y a eu violation des droits de la personne.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

I.-P.-É.—LA RÉPARATION DES RADEAUX DE SAUVETAGE DES
PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement.

Comme 92 pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard doivent faire réparer leurs radeaux de sauvetage à Halifax à grands frais, alors qu'ils pouvaient jusqu'ici les faire entretenir à l'Île-du-Prince-Édouard, je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que le ministre des Transports s'entende immédiatement avec le fabricant, la Société Beaufort Canada, pour qu'il rétablisse un service d'entretien pour ces radeaux de sauvetage à l'Île-du-Prince-Édouard afin que les pêcheurs de l'Île n'aient pas à subir les conséquences d'une décision administrative prise à la légère par Beaufort Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut-être présentée sans le consentement unanime de la Chambre? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—L'INTERVENTION DU PREMIER
MINISTRE ET DU CHEF DE L'OPPOSITION—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement.

Comme le très honorable Pierre Elliott Trudeau et le très honorable Joseph Clark sont intervenus avec panache et brio dans la campagne référendaire au nom de leur parti respectif et que les deux chefs ont exposé de façon claire et concise la position de leur parti sur la question référendaire, je propose, appuyé par le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons):

Que la Chambre des communes les félicite de leur intervention dans cet épisode crucial de l'histoire canadienne et soutienne unanimement leurs efforts en vue de favoriser l'unité canadienne.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je suppose qu'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Blais: Le NPD a dit non.

Mme le Président: Il n'y a pas consentement unanime?

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES POSTES

LE SERVICE POSTAL DÉPLORABLE À CALGARY-NORD—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente, notamment le service postal déplorable à Calgary-Nord. Je propose, avec l'appui du député de Calgary-Centre (M. Andre):

Que le ministre des Postes et le gouvernement ordonnent au ministère des Postes d'instaurer immédiatement un service postal régulier dans tous les districts de Calgary-Nord où la livraison du courrier est interrompue depuis plus de 60 jours.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.